

Dans ce numéro :

Edito	1
SIP St Amand SIP/SIE Vierzon	1
Restructurations dans le Cher	2
Report d'une restruc- turation	2
Accueil des SIP et trésoreries mixtes	3
Temps de travail équipe de renfort	3
Infos en vrac	4

édito

L'année 2015 vient de s'achever, le premier bilan que nous pouvons faire, c'est :

- pas de coup de pouce pour le SMIC pour la troisième année consécutive car selon la ministre du travail, ce ne serait pas la meilleure solution pour le coût du travail ! Une loi Macron 2 est en préparation, le Code du travail devrait être « modernisé » (entendez : assoupli pour les patrons)
- près de 1400 postes seront supprimés dans la fonction publique et le gel du point d'indice maintenu, c'est la conséquence du vote du budget 2016 dans le contexte acté du pacte de responsabilité qui ampute les budgets de l'État, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale.
- l'exploitation de l'effroi bien légitime suscité par les attentats pour inscrire dans la constitution une restriction des libertés (90 associations -dont la CGT- signent un appel à l'initiative de la ligue des droits de l'homme, une pétition « pour nous c'est définitivement non » qui peut être signée en ligne)

- en 3 ans, 205 postes comptables ont été fermés à la DGFIP. La CGT Finances Publiques a effectué un recensement sur 72 départements, ce sont 182 nouvelles suppressions de structures qui sont annoncées pour 2016.

Dans les services, les agents ont terminé l'année totalement exténués. Peut-on laisser démanteler notre administration sans réagir ?

Le 26 janvier prochain, les fédérations de fonctionnaires CGT, FO et Solidaires appellent à la grève

Du fait des odieux attentats, les syndicats de la DGFIP CGT, FO et Solidaires avaient pris la décision d'un report de la grève prévue le 18 novembre. Ils appellent à s'inscrire dans la grève du 26 janvier.

Ne laissons pas notre administration être démantelée !

Tous en grève le 26 janvier

Avec les revendications de la DGFIP

Gillette TESSIER

SIP de St Amand-Montrond:

En sous-effectif de 3 agents
Le service d'assiette depuis un an tente de sauver l'essentiel : le service public !
Le service de recouvrement croule littéralement sous la charge de travail

SIP/SIE de Vierzon.

En mars prochain, le SIP/SIE aura perdu au total 7 agents en 7 mois. Et il faut continuer à gérer une réception extrêmement importante,

des délais de paiement toujours plus nombreux, un contentieux massif.

Situations insupportables !

La direction reconnaît bien volontiers les particularités de Vierzon et le sous effectif de St Amand. Ne soyons pas naïfs, la pénurie de personnel est organisée dans le but de créer une situation irréversible qui prépare le terrain à de nouvelles restructurations. Combien d'autres services connaissent ou connaissons la même situation ?

Ne nous laissons pas faire !



2130 suppressions d'emploi : c'est le chiffre pour 2016, en hausse par rapport à 2015

12 pour le département du CHER (- 1 A+, - 2 A, - 6 B, - 2 C, - 1 AST)

Petit rappel sur les restructurations à venir

En CTL, le directeur a rappelé, voire précisé les restructurations prévues :

- fusion des 2 SIE de Bourges au 1er janvier 2017 (*une suppression d'emploi au 01/09/2016*)
- fusion des 2 SIP de Bourges au 1er janvier 2017 (*une suppression d'emploi au 01/09/2016*)
- transfert de l'enregistrement au SPF de Bourges en 2017
- service départemental des missions foncières : une réflexion est en cours au sein de la Direction Générale, aussi le DDFiP attend une orientation définitive (*une suppression d'emploi au 01/09/2016*).
- pôle juridictionnel régional : le pôle gestion fiscal de direction sera impacté pour 0,5 agent (*une suppression d'emploi au 01/09/2016*)
- Service RH : raccordement à SIRHIUS supra départemental en 2017 ou 2018 ce qui aura inévitablement des conséquences sur le service RH de la DDFiP
- contrôle fiscal : au 01/01/2016, transfert du pilotage fonctionnel de la BCR à la DIRCOFI Centre-Auvergne qui elle-même, on le sait maintenant, disparaît fin 2017. Le Cher intégrera alors la DIRCOFI Centre-Pays de Loire-Bretagne. On imagine ce que pourra être la connaissance du tissu fiscal berrichon vu de Rennes, siège de la nouvelle direction !

- création du PCRCP au 01/09/2016

Cette liste s'ajoute au transfert qui vient d'intervenir au 1er septembre dernier du SPF de Sancerre à Bourges (*une suppression d'emploi au 01/09/2016*), prélude à une centralisation départementale des SPF. Toutefois, le transfert du SPF de St Amand prévu au 01/09/2016 est reporté en 2017, voire 2018 dans l'attente de la fusion des bases (voir l'article ci-dessous) .

A noter par ailleurs, qu'il n'est pas « envisagé de fermeture de trésorerie sauf si la situation l'exige pour des raisons de sécurité » (sic!), dicit le DDFiP (*3 suppressions d'emploi au 01/09/2016*).

Une éventuelle insécurité ne serait-elle pas liée aux suppressions d'emploi que la direction vient d'entériner ?



Pourquoi le transfert du Service de la publicité foncière de St Amand-Montrond, annoncé pour le 1er septembre 2016 n'aura pas lieu ?

A la suite d'une audience en direction en septembre, au cours de laquelle nous avons avancé nos arguments contre le transfert, nous nous sommes adressés à l'ensemble des organisations syndicales présentes en CTL pour porter la parole des agents. Avec les agents nous avons rédigé une pétition qui sera largement contresignée.

Devant les arguments et la situation que vivent les agents au sein du SPF de Bourges, qui vient d'accueillir Sancerre, le directeur a demandé l'autorisation de différer le transfert. Notons pourtant que tout est bien cadencé ; dès lors qu'une restructuration est inscrite au plan ARS (adaptation du réseau et des structures), toute modification doit être avalisée par le délégué interrégional qui la présente au directeur général qui à son tour doit donner son accord.

Le SPF de St Amand ne fermera pas 1er septembre 2016 comme prévu. On peut ajouter à cette victoire, les nombreux reculs obtenus au niveau national. Les trésoreries de Miramas (Bouches du Rhône), Marchiennes, Lannoy (Nord) Saint Géry (Lot) Achieux en Amienois (Somme) et bien d'autres ne fermeront pas, ce qui a été gagné grâce à la mobilisation des syndicats, notamment de la CGT qui a joué un rôle moteur, des élus et des usagers. Dernière en date, le **17 décembre 2015** le Ministre ECKERT signe l'arrêté d'annulation de la fermeture de la trésorerie de Loures Barousse ; l'arrêté de fermeture datait du 17 novembre 2015 !

Panique dans les accueils

L'accueil, une mission essentielle, pour qui ?

Alors que la fusion avait été promue par l'administration comme un moyen de mettre l'accueil des usagers au centre de nos missions, aujourd'hui, tout est mis en œuvre pour éloigner l'usager des services.

Les annonces rendues publiques dans les Alpes Maritimes en déclinaison d'une orientation nationale, mettent à mal une mission centrale de la DGFIP qui est l'accueil du public.

Qu'en est-il dans le Cher ? Quelles sont les consignes ?

Le Directeur nous assure qu'aucune consigne n'est donnée en ce sens aux chefs de service, que ce serait très mal venu du fait des dernières mesures gouvernementales ! Mais, discours habituel « *nos contraintes (en terme d'effectif) nous conduisent à nous adapter et ouvrir sur d'autres modes d'accès* ».

Les conséquences de la fermeture des services un jour par semaine

Prenons l'exemple de Saint-Amand Montrond. Le site est fermé au public le jeudi. De l'aveu même des agents, le vendredi est un enfer !

Cafouillage gouvernemental concernant les foyers fiscaux ayant perdu la demi-part



Inconséquence des mesures gouvernementales concernant certains foyers qui en 2014 étaient exonérés du paiement de la TF et TH et se retrouvent en fin d'année à devoir payer des sommes importantes :

- Le Ministre annonce que, pour les contribuables

qui n'ont pas encore réglé leurs impôts, un dégrèvement automatique se fera début d'année 2016 et les autres (qui ont payé) peuvent demander un remboursement et cela sans vérifier les conditions de ressources !!!

- Puis le Parlement délibère, c'est la démocratie ! Les services doivent alors examiner les conditions de cohabitation et exclure les foyers soumis à l'ISF soit un "rétropédalage", ce qui entraîne de la confusion voire un certain malaise dans les services par rapport aux informations déjà données au public
- Et 3ème phase : un courrier est adressé à chaque personne concernée par la mesure précisant la possibilité d'être remboursée dans les 3 semaines ce qui a entraîné un afflux de courrier, de courriel, de communications téléphoniques, de réception accueil. Quelle pagaille !!

Le gouvernement navigue à vue et les agents des SIP et trésoreries mixtes rament. Il est bien évidemment impossible de traiter les demandes de remboursement sous 3 semaines.

Les SIE transformés en hotline

- Allo, que puis-je pour vous ?
- je voudrais payer ma CFE (cotisation foncière des entreprises) mais j'peux point.



Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?

Espaces abonnés non encore créés, avis de CFE difficile à trouver et difficile à payer en ligne, les agents des SIE ont été soumis à un rythme infernal qui vaut bien les plates-formes des opérateurs téléphoniques.

Temps de travail de l'équipe de renfort

Fin août, la Direction Générale adressait aux Directions locales une note (d'application immédiate) modifiant le temps de travail des agents de l'équipe de renfort originaire de la filière gestion publique. Au prétexte d'une harmonisation, les agents devaient passer aux horaires variables.

La CGT a aussitôt dénoncé un passage en force de la DG puisqu'aucune concertation n'avait eu lieu.

Nous avons abordé cette question en CTL et en audiences

Nous avons interrogé les agents concernés sous la forme d'un questionnaire. Certains y étaient plutôt favorables, d'autres non ; mais tous faisaient état de difficultés :

- allongement des temps de trajet liés à la suppression des trésoreries
- Impossibilité d'être totalement maître de son temps de travail dans la mesure où l'agent de l'équipe de renfort ne peut accéder au service que si une personne de la trésorerie est présente pour ouvrir ; de même, il doit s'en aller au plus tard avec le dernier agent en poste.

La direction consciente de ces problématiques particulières a proposé le choix à l'ensemble des agents de l'équipe de renfort : soit passer aux horaires variables, soit garder le régime du forfait.

A notre demande, elle précise que les jours de récupération n'auront pas à être déposés 3 semaines à l'avance comme les autres congés, mais une semaine. De plus, en cas d'intempéries, agents peuvent rejoindre le poste le plus proche de leur domicile.

Retrouvez le compte-rendu intégral de notre dernière audience en direction sur notre site local



les

**CGT Finances Publiques
Section du CHER**

Mme TESSIER-SIE Bourges Sud
Cité Administrative Condé
2 rue Victor Hugo
18000 BOURGES

Téléphone : 02 48 27 60 57
ou 06.22.39.19.94
Messagerie :
cgt.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

**Ne restez pas isolé(e),
Syndiquez-vous**

Retrouvez les informations,
nos comptes-rendus sur :

[http://
www.financespubliques.cgt.fr/18/](http://www.financespubliques.cgt.fr/18/)



**Bulletin d'adhésion
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales**

NOM :
.....

Prénom :
.....

Date de naissance : / /

Catégorie : Grade :
.....

..... Echelon :
.....

Adresse administrative :
.....

Besoin d'information ou d'aide pour rédiger votre demande de mutation

- *consultez notre site*
- *Contactez-nous*

Budget de l'action sociale 2016

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une diminution du budget de l'action sociale ministérielle de près de 28 millions d'euros. C'est une diminution drastique des crédits de 23 %; du jamais vu à l'Action Sociale.

Il acte pour la première depuis 1989 une baisse du budget avec des conséquences directes pour les agents: menaces sur le logement social, sur les aides à la première installation, sur les prêts à l'habitat ou les prêts pour l'acquisition de logements. Inacceptable pour la CGT.

Voilà pourquoi, les délégués CGT, Solidaires, FO ont refusé de siéger lors du dernier CDASS (conseil départemental de l'action sociale).



Nouveautés en matière de mutation arrêtées unilatéralement par la DG

Les mouvements complémentaires A et B du 1er mars 2017 sont supprimés, mais les demandes de rapprochement de conjoint pourront être formulées jusqu'à fin mai, le mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016, les agents C stagiaires seront maintenus 3 ans dans leur Direction et résidence de 1ère affectation, mais cette règle ne s'appliquera pas aux agents faisant valoir leur souhait d'un rapprochement

familial, les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialité au niveau de la demande de mutation nationale, et les nouveaux promus B (sortie de scolarité au 1er septembre 2016) seront maintenus dans leur « dominante » durant 3 ans alors même que nous avons déjà constaté les incohérences du rattachement des Trésoreries Amendes à la Fiper (Fiscalité Personnelle). Quant aux modifications éventuelles des RAN (Résidences Administratives Nationales), elles seront discutées en Comité Technique Local (CTL), transmises à la Direction Générale qui réunira un groupe de travail national avant décision de l'administration centrale (3 opérations concernant 2 départements sont retenues dès 2016). Il s'agit d'une véritable remise en cause des règles régissant les mouvements de personnel.

C'est quasiment 200 agents qui ont signé dans notre département la pétition intersyndicale (CGT, Solidaires, FO) demandant un retour aux règles de gestion 2015.

